

## Paie ment et conditions, professionnel et entreprise

1. Possibilité de paiement pour professionnel métiers dans l'alimentation :
  - **La société Prim'Heure Donzé souhaite vivement que le paiement soit au comptant lors de chaque livraison.**
  - Le client a la possibilité de recevoir une facture contre paiement à 10 jours net.

***Paie ment gagnant : lors d'un paiement au comptant, une remise de 2% vous sera déduit de votre facture.***

2. La société Prim'Heure Donzé s'autorise de demander à un client de régler sa facture uniquement au comptant, à la livraison. Sans devoir d'explications.
3. Droit applicable et for :
  - Les relations entre Prim'Heure Donzé et le client sont régies par le droit Suisse.
  - Pour tout litige relatif aux relations entre Prim'Heure Donzé et le client, le for est au lieu du siège de la société Prim'Heure Donzé.
4. Informations juridiques :
  - Prim'Heure Donzé ne peut garantir l'exactitude, la précision ou l'exhaustivité des informations mises à disposition sur ce site; les photos ne sont pas contractuelles.
  - En cas de désaccord ou de litige, le client s'engage à collaborer à une médiation avant d'enclencher quelque procédure juridique.
5. Protection des données :
  - La société Prim'Heure Donzé, s'engage à ne pas divulgué d'informations concernant ces clients à des fins publicitaires et autres sauf autorisation de ce dernier.

## Possibilité de paiement pour entreprise industrielle et artisanale:

- A. Comme pour les commandes selon offre et acceptation des deux parties.
- B. Les points 3, 4 et 5 sont également applicables.